



Probleme chauffage, panne de chaudière

Par **ninie21_old**, le **22/11/2007** à **14:58**

Bonjour,

Nous n'avons plus de chauffage depuis le vendredi 16/11/2007, suite à une panne de chaudière qui fonctionne au gaz.

Nous avons contacté la personne chez qui nous faisons réviser cette chaudière chaque année, le 17/11/2007.

Cette personne est venue constater la panne le 20/11/2007 nous signalant que cette chaudière a plus de 10 ans et qu'il y a une pièce HS à changer.

On nous a informé qu'il y aurait un délai d'un minimum de quinze jours pour la réception de cette pièce et qu'il informerait nos propriétaires car cette réparation serait à leur charge.

Est-ce que les frais occasionnés seront réellement à la charge du propriétaire ?

Pouvons nous exiger une réduction sur le loyer concernant ce désagrément sachant que nous sommes en période hivernal ?

Quels sont véritablement nos droit ?